

Février 2010

## **Lettre ouverte aux habitants de la commune de Saint Beauzire.**

A la veille du dépôt en Préfecture du dossier de projet d'implantation d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) par l'entreprise Pizzorno sur le site de Vazeillette, **vos élus, en collaboration avec l'ASEB** (Association de Sauvegarde de l'Environnement en Brivadois) souhaitent vous informer plus précisément sur ce sujet. **Qu'en est-il actuellement ?**

Il s'agit d'un **projet entre deux privés** (L'entreprise Pizzorno et la famille Fournier-Montgieux propriétaire du domaine de Vazeillette) **qui de plus ne concerne pas le traitement des déchets du Brivadois (12 000 tonnes/an, pour 78 communes)** pris en charge par le SICTOM Brioude/Issoire.

**Le 23/02/09 le conseil municipal a voté à l'unanimité la motion contre le projet.** De son côté, la Communauté de Communes du Brivadois a souhaité former une commission avant de se positionner. Les différents protagonistes concernés par ce projet ont été entendus : **les représentants de la municipalité de Saint-Beauzire, l'entreprise Pizzorno, le SICTOM, l'ASEB...** Suite à cette étude, **la CCB a voté et s'est prononcée contre ce projet à l'unanimité le 27/07/09.** En fin d'année 2009 une subvention de 7 500 € a même été attribuée à l'ASEB par la CCB pour poursuivre son travail d'expertise de ce dossier.

Le député **Jean Proriot** a également manifesté son **opposition par lettre du 13/02/2010.**

Des élus hors Brivadois ont également fait connaître leur position. Ainsi, **Gérard ROCHE, Président du Conseil Général de la Haute Loire (05/11/2009).**

**Mr JARLIER sénateur-maire de Saint Flour** a démenti Mr **DESSAULX** (représentant Pizzorno) qui a envisagé de traiter les déchets cantaliens (la Montagne du 20/01/10)

**Le SICTOM Issoire /Brioude présente le même refus et n'apportera pas un kilo de déchets à Vazeillette.**

Donc, 80 000 tonnes de déchets/an seraient transportées à Vazeillette, et « enfouies » sur un site de 17 hectares. Des sondages ont été réalisés comme la loi l'impose afin de déterminer la profondeur de l'enfouissement. **Ils sont défavorables et de ce fait, il s'agira d'un amoncellement de plus de 20 m de hauteur (source : Mr DESSAULX, et de Mr le PREFET).**

Il faut savoir que ces 17 hectares sont situés sur une propriété de 130 hectares. **Cette entreprise aura-t-elle intérêt, à l'avenir, à se limiter à 80 000 tonnes sur 17 ha ?**

Chacun d'entre nous, ancien ou nouveau résident, accorde une valeur sentimentale forte à cette commune. Elle dispose d'atouts indéniables : **agriculture de qualité (labels, AOC pour certains), structures touristiques (village de vacances, chambres d'hôtes, gîtes, hôtel restaurant). Ces activités génèrent développement, emplois, taxes de séjour...** le patrimoine bâti tels l'église, les châteaux, les fours, les fontaines... la nature dont le site « Natura 2000 » accentuent son intérêt. **Qu'en sera-t-il si ce projet voit le jour ?**

L'implantation Pizzorno quant à elle, nous apporterait de **nombreux désagréments**. On peut évoquer les camions qui transporteront les déchets (1 toutes les 6 minutes) d'où la **dégradation des routes, les nuisances sonores et olfactives auxquelles nous n'échapperont pas. Les amoncellements de déchets vont avoir un impact sur la flore et la faune, des rats, des rapaces peu sympathiques seront attirés.** N'y a-t-il pas des risques de transmission de maladies à d'autres êtres vivants, dont les humains ? **Qu'en sera-t-il de notre santé ?** La Vendage passe à proximité du site avant de se jeter dans l'Allier. **Pizzorno peut-il assurer sur le long terme qu'il n'y aura pas contamination de la rivière, des nappes phréatiques ?** Un danger existe réellement puisque l'installation de nouveaux CET sera interdite à partir de 2015 (au niveau européen )

Vous êtes peut-être propriétaire de biens immobiliers. Cette implantation fera **baissier la valeur des maisons, terrains constructibles (de - 30 à 40 %, voire plus dans certains cas).** Et on peut déplorer également la suppression de terres agricoles. Au total, on peut craindre des pertes d'emplois supérieures aux créations d'emplois promises par Pizzorno.

Les habitants de Saint-Beauzire ont signifié leur opposition à cette implantation. L'ASEB a obtenu plus de **5 000 signatures à la pétition dont 250 sur notre commune**

Que pouvons-nous faire face à ce projet grave et aux conséquences irréversibles ? Notre avenir, celui de nos enfants, et celui de la commune est menacé.

A ce jour, l'entreprise Pizzorno n'a pas déposé son dossier en préfecture. Vous serez informés en temps utile.

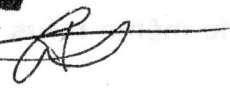
[Redacted]

Marie-Paule STOQUE, 1<sup>re</sup> adjointe



[Redacted]

Gérard RACHER 3<sup>e</sup> adjoint



Les vices présidents de l'ASEB :

CONSEILLERS :

Lionel ACHON

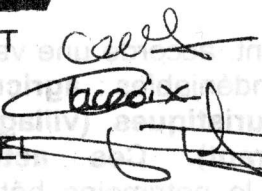
Jacques BETAILLE

Annie BONHOMME

Caroline CORNET

Sylvie LACROIX

Thierry PASTOREL



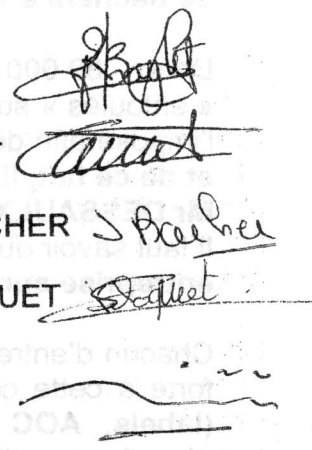
Roger BAYLOT

Philippe LAMAT

Jacqueline RACHER

Virginie SELAQUET

Jérôme SENE



Marie-José BOISSEL, Présidente de l'ASEB

L'ensemble du bureau, du conseil d'administration et adhérents de l'ASEB (adresse postale : mairie, 43100 Brioude, internet : <http://aseb.blog.free.fr>)

